

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04236 Numéro SIREN : 830 464 608 Nom ou dénomination : SemOp du Loup Pendu

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004325

I. BILAN AU 31/12/2019

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	22 330	2 399	19 931	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	16 273 917	170 936	16 102 981	
Installations techniques, mat. et outillage	92 580	6 323	86 257	
Autres immobilisations corporelles	83 091	5 020	78 070	
Immobilisations en cours	0		0	11 514 663
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 500		5 500	
Autres immobilisations financières	287		287	
ACTIF IMMOBILISE	16 477 705	184 679	16 293 026	11 514 663
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 205		2 205	
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	220 749		220 749	144 372
Autres créances	476 318		476 318	3 110 481
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	1 537 844		1 537 844	797 532
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	16 700		16 700	
ACTIF CIRCULANT	2 253 817		2 253 817	4 052 385
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 731 522	184 679	18 546 843	15 567 048

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 1 020 000)	1 020 000	1 020 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-143 094	-18 548
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-179 287	-124 547
Subventions d'investissement	3 955 631	4 000 000
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 653 249	4 876 905
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 946 709	10 469 904
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 708	196 177
Dettes fiscales et sociales	61 936	24 061
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 218	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	61 023	
DETTES	13 893 594	10 690 143
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 546 843	15 567 048

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	France	Exercice 2019 Exportation	Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises	825		825	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	274 841		274 841	120 310
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	275 666		275 666	120 310
Production stockée				
Production immobilisée			4 534 772	9 515 471
Subventions d'exploitation			162 579	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			153 160	
Autres produits			88	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 126 264	9 635 782
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 155	
Variation de stock (marchandises)			-2 649	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 761 971	9 515 471
Impôts, taxes et versements assimilés			113 971	120 474
Salaires et traitements			164 609	
Charges sociales			40 128	
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			184 679	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 676	
CHARGES D'EXPLOITATION			5 269 539	9 635 945
RESULTAT D'EXPLOITATION			-143 275	-163
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			36 012	124 384
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			36 012	124 384
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-36 012	-124 384
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-179 287	-124 547
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			5 126 264	9 635 782
TOTAL DES CHARGES			5 305 552	9 760 329
BENEFICE OU PERTE			-179 287	-124 547

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....6	4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....9
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....6	4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 9
2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....6	4.1.1. <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice</i> 9
	4.1.2. <i>Tableau des amortissements</i> 10
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7	4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....11
3.1. IMMOBILISATIONS.....7	4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS 11
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i> 9	4.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 12
	4.5. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 13
3.2. EVALUATION DES STOCKS 8	4.6. PRODUITS A RECEVOIR 13
3.3. CREANCES ET DETTES.....8	4.7. COMPTES DE REGULARISATION 13
3.4. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....8	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....14
3.4.1. <i>Changement de méthode d'évaluation</i> 8	5.1. PROVISIONS POUR CHARGES 15
	5.2. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....15
	5.3. CHARGES A PAYER 16
	5.4. COMPTES DE REGULARISATION 16
	5.4.1. <i>Produits constatés d'avance</i> 16
	6. INFORMATIONS DIVERSES.....17
	6.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE.....17

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois.

Après inauguration l'équipement a été ouvert au public le 7 octobre 2019.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. S'agissant d'un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019, l'épidémie de Covid-19 ne donne pas lieu à des ajustements sur les montants comptabilisés au 31 décembre 2019.

A la date d'établissement des comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'incidence de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Les conséquences de l'épidémie sur l'activité postérieure au 31 décembre 2019 impactent le chiffre d'affaires sans que l'évaluation correspondante de cette baisse au titre de l'exercice 2020 puisse être chiffrée.

Toutefois, l'entreprise estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général, par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Elles ne font pas l'objet de réévaluation

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Construction :	23 ans
Logiciel :	3 ans
Matériel informatique :	3 à 5 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel et outillage :	3 à 6 ans
Mobilier de bureau :	6 à 8 ans

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

3.4. Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles		22 330			22 330
Total 1 Incorporelles	0	22 330	0	0	22 330
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		16 273 917			16 273 917
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements		27 934			27 934
Installations techniques, matériels et outillages		92 580			92 580
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		55 156			55 156
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles		16 449 587	0	0	16 449 587
Immobilisations corporelles en cours (1)	11 514 663	4 759 253	16 273 917	0	0
Total 3 Encours Corporelles	11 514 663	4 759 253	16 273 917	0	0
Acomptes					
TOTAL	11 514 663	21 231 170	16 273 917	0	16 417 917

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		2 399		2 399
Total 1	0	2 399	0	2 399
Terrains				
Constructions		170 936		170 936
Installations générales et agencements		1 291		1 291
Installations techniques, matériels et outillages		6 323		6 323
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier		3 729		3 729
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	182 279	0	182 279
TOTAL	0	184 678	0	184 678

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		5 787	0	5 787		5 787
TOTAL	0	5 787	0	5 787	0	5 787

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2019
Matières premières			
Marchandises	2 205		2 205
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	2 205	0	2 205

4.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 719 555 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	5 787	0	5 787
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 500		5 500
Autres immobilisations financières	287	0	287
ACTIF CIRCULANT :	713 767	713 767	0
Clients	220 749	220 749	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Organismes sociaux	70	70	
Etat : impôts et taxes diverses	475 376	475 376	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	772	772	
Charges constatées d'avance	16 700	16 700	
TOTAL	719 554	713 767	5 787
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	6 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	500		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	220 749		220 749	144 372
Autres créances	476 318		476 318	3 110 481
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	697 067	0	697 067	3 254 853

4.6. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	387	
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	387	

4.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 16 700 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	16 700	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	16 700	0

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	0	0	0	0

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	12 946 709	511 674	2 101 750	10 333 284
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	814 708	814 708		
Personnel et comptes rattachés	22 680	22 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 703	32 703		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 952	5 952		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	601	601		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 218	9 218		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	61 023	61 023		
TOTAL	13 893 594	1 458 559	2 101 750	10 333 284
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 073 663			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	126 954			

5.3. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 708	196 177
Dettes fiscales et sociales	61 936	24 061
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 946 709	10 469 904
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 218	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	61 023	
DETTES	13 893 594	10 690 142

5.4. Comptes de régularisation

5.4.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits d'exploitation	61 023	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	61 023	0

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2019	Effectif
Cadres	1
Agents de maîtrise, techniciens et employés	11
TOTAL	12

SEMOP DU LOUP PENDU

Société anonyme d'économie mixte à opération unique
au capital de 1.020.000 €
sise Hôtel de Ville – 165 rue Ampère – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
830 464 608 RCS de LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 3 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 3 septembre, à 18 heures 30, les actionnaires de la SEMOP DU LOUP PENDU, Société Anonyme d'économie mixte au capital de 1 020 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à la Piscine ORIGAMI, 196 avenue de l'Hippodrome, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Sont présentes et représentées :

- La **Société OPALIA**, propriétaire de 520 actions,
représentée par Charles-Henri POILLOT, dûment habilité,
- La **commune de Rillieux-La-Pape**, propriétaire de 500 actions,
représentée par Catherine DUPUY, dûment habilitée,

L'Assemblée est présidée par Catherine DUPUY, en sa qualité de représentante de la ville de Rillieux-la-Pape.

Monsieur Charles-Henri POILLOT, actionnaire présent et acceptant, représentant comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Isabelle VALLEE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 1 020 actions ayant un droit de vote.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de Commerce ;
4. Expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité ;
Renouvellement de 3 mandats et cooptation de 2 nouveaux administrateurs ;
5. Démission d'un administrateur ; Cooptation d'un nouvel administrateur ;
6. Changement d'adresse du siège social ;
7. Pouvoirs pour les formalités

La Présidente donne alors lecture du rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ne font pas état de dépenses et charges visées au paragraphe 4 de l'article 39-4 du Code général des impôts et non déductibles des résultats imposables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CD i

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport de gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, constate une perte nette de 179.287 € et décide d'affecter la totalité au compte Report à Nouveau qui sera ainsi porté à – 322.381 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité ; Renouvellement de 3 mandats et cooptation de 2 nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale constate l'expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité et décide de ratifier :

- Le renouvellement en qualité d'administrateurs de Messieurs Alexandre VINCENTET, Philippe de la CRUZ et Abdelhafid DAAS décidé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2020 et ce pour la durée de leur mandat électif ;
- La cooptation en qualité d'administrateurs de Messieurs Aimé BADINO et Marc FORNELLI, décidée par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2020 et ce pour la durée de leur mandat électif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Démission d'un administrateur – Cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Denis TESSIER, décidée par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2020 et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Cyril

COURJARET, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Changement d'adresse du siège social

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social de la société au 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

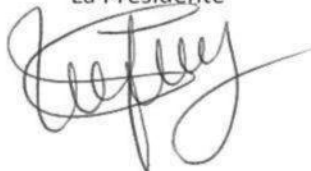
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Journal La LOI – la Grande Arche – Paroi Nord – 1 parvis de la Défense, 92000 Paris La Défense, prestataire chargé d'effectuer les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions adoptées pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin en sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Catherine DUPUY
La Présidente



Isabelle VALLEE
Le Secrétaire



Charles-Henri POILLOT
Le Scrutateur



SEMOP DU LOUP PENDU

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

SEMOP DU LOUP PENDU

165 Rue Ampere
69140 Rillieux La Pape

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMOP DU LOUP PENDU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

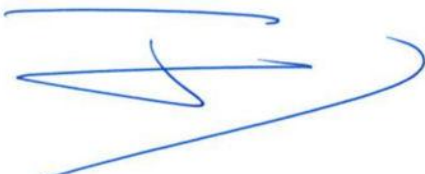
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 3 août 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Pierre Pégaz-Fiornet